

Adresse de la société populaire de Corbeil-sur-Seine qui félicite la Convention sur ses heureux travaux et fait passer l'état des objets offerts par ses citoyens et destinés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Corbeil-sur-Seine qui félicite la Convention sur ses heureux travaux et fait passer l'état des objets offerts par ses citoyens et destinés aux défenseurs de la patrie, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 250;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35959_t2_0250_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

30

La société populaire de Corbeil-sur-Seine félicite la Convention sur ses heureux travaux, et lui fait passer en même temps l'état des objets qui ont été offerts par différens citoyens, pour subvenir au secours des défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Corbeil, s. d.] (3)

« Citoyens Représentants,

Vous avez créé une Constitution républicaine, le peuple français dans sa souveraineté l'a sanctionnée.

Le salut de la République vous a fait connaître que cette Constitution devoit être pour un moment couverte d'un voile, mais les principes qu'elle a consacrés vous ont dirigés dans l'ouvrage qui doit la remplacer jusqu'à l'instant où elle doit être mise en vigueur.

Vous avez décrété un gouvernement révolutionnaire et provisoire, la Société populaire de Corbeil a jugé comme tous les bons citoyens, qu'il devoit sauver la République.

Dans notre district les nobles sont enfermés, le mensonge et ses prêtres sont connus et appréciés et quand vos collègues envoyés dans le département de Seine-et-Oise sont arrivés, ils nous ont trouvé au haut de la *Montagne*. Les Représentants délégués par vous ont mis la dernière main à l'œuvre, ils ont régénéré les administrations, les tribunaux, les municipalités.

Nous venons vous déclarer que nous vous avons toujours regardés comme le centre unique auquel nous resterons inviolablement attachés, si quelques téméraires entreprenoient d'entraver vos opérations qu'ils meurent ! ...

Si les hordes étrangères persistent à vous attaquer nous vous déclarons que nos corps vous serviront de remparts parce qu'en vous défendant c'est nous défendre nous-mêmes, c'est défendre le peuple français et nous jurons que ce n'est qu'après avoir marché sur nos cadavres, qu'ils pourroient jamais parvenir jusqu'à vous.

Nous déclarons la guerre aux traîtres, aux intrigants qui dans leur système infernal voudroient avilir la Convention nationale et calomnier le Comité que vous avez investi momentanément de l'action du gouvernement.

Tant que le Comité de salut public continuera de mériter la confiance de nos représentans, il est assuré de la nôtre.

Tel est, Législateurs, le vœu bien prononcé des Sans-Culottes de Corbeil.

Une lettre perfide nous est parvenue par le Bulletin. Cette lettre qu'on a faussement mise sous le nom de vos collègues à Marseille nous a saisis d'indignation contre les infâmes aristocrates qui en sont les auteurs.

Le caractère public dont Barras et Fréron sont revêtus n'a pas permis à la timidité d'entrer dans leur âme. Des Républicains ne peuvent pas écrire une lettre semblable.

Cette lettre nous a fait prononcer simultanément anathème contre les scélérats qui vou-

(1) P.V., XXIX, 187. Mention dans *J. Sablier*, n° 1073.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) C 288, pl. 875, p. 17. Etat des dons (p. 18).

draient isoler les patriotes les uns des autres en inspirant de fausses défiances et en cherchant à nous diviser pour nous subjuguier plus facilement.

Mais les traîtres demeureront confondus et le génie de la Liberté triomphera.

Vive la Convention nationale, Vive la Montagne, Vive la République une et indivisible, Vivent les Jacobins, tel est le cri de guerre que les Sans Culottes de Corbeil nous ont chargés de faire retentir parmi vous. »

M. LAVACHERY (présid.), DUBACQ (secrét.),
GIOT (l'un des comm^{res} rédacteurs,
commissaire à l'approvisionnement de Paris).

31

La société populaire des sans-culottes de la commune d'Eu, adresse à la Convention les lettres de maîtrise du citoyen Gadifet, qui fait don à la patrie du montant de la finance qu'il avoit payée pour pouvoir exercer la profession de peintre-doreur et vernisseur (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité de liquidation.

32

La commission municipale de Provins, à la nouvelle de la reprise de Toulon, a envoyé à la Convention le témoignage de sa satisfaction et de son dévouement (3), elle désire que ses sentimens soient connus (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

33

Une députation de la commune de Saint-Rémy, département des Bouches-du-Rhône, annonce à la Convention qu'elle vient de déposer à la trésorerie nationale 550 marcs d'argent, et une once deux gros deniers d'or, pour être employés à la défense de la République. Cette députation annonce encore que la commune de Saint-Rémy, à peine forte de 5000 âmes de population, a près de 500 volontaires aux frontières (6).

On applaudit.

Le président accueille la députation qui reçoit les honneurs de la séance (7).

Mention honorable, insertion au bulletin (8); renvoi au Comité d'Instruction publique.

[Saint-Rémy, s. d.] (9)

« Citoyens Représentants,

Les habitants de la commune de Saint Rémy

(1) P.V., XXIX, 187.

(2) Rien au Bⁱⁿ.

(3) Voir ci-dessus, séance du 19 niv., n° 36.

(4) P.V., XXIX, 187. Minute du p.v. (C 288, pl. 886, p. 41).

(5) Bⁱⁿ, 23 niv.

(6) P.V., XXIX, 187 et 345. Mention dans *Batave*, p. 1339.

(7) *Débats*, n° 480.

(8) Bⁱⁿ, 23 niv.

(9) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1784.